Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 25/2010

TITRE :	**Sécurité publique Canada – Examen détaillé du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN)**
OBJET :	Services de police des Premières Nations
PROPOSEUR(E) :	Margaret Kenequanash, mandataire, Première Nation de Wunnumin Lake, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Joseph B. Gilbert, Première Nation de Walpole Island, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) a été mis en œuvre par le gouvernement fédéral en juin 1991 « [...] pour que les Premières nations du Canada puissent bénéficier de services de police professionnels, efficaces, adaptés à leurs cultures et dont les responsables rendent compte aux populations locales ».

B. Sécurité publique Canada effectue un examen détaillé du PSPPN visant à cerner les modifications à apporter au programme et à étudier de nouveaux modèles de financement.

C. Les Chefs en assemblée sont conscients que les services de police des Premières Nations de l'ensemble du Canada sont actuellement sous-financés, en particulier ceux des régions éloignées et/ou semi-éloignées.

D. Les services de police des Premières Nations sont des services de police autonomes et non des services de police améliorés et que le financement accordé devrait prendre en compte le caractère « autonome » de nos services de police.

E. Les services de police des Premières Nations fournissent un service essentiel aux communautés des Premières Nations et que leur financement devrait être fondé sur un texte législatif afin qu'il soit comparable à celui des autres services de police travaillant dans des communautés autres que celles des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

Head Office/Siège Social
Territory of Akwesasne, RR#3, Cornwall Island, Ontario K6H 5R7 Telephone: (613) 932-0410 Fax: (613) 932-0415
Territoire de Akwesasne, RR#3, Ile de Cornwall (Ontario) K6H 5R7 Téléphone: (613) 932-0410 Télécopieur: (613) 932-0415

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Demandent au gouvernement fédéral et à Sécurité publique Canada de répondre favorablement à la nécessité d'établir un nouveau cadre législatif et d'accorder des ressources financières pour soutenir le Programme des services de police des Premières nations (PSPPN), en particulier pour les immobilisations, le recrutement et le maintien en poste d'agents, la formation et le perfectionnement professionnel des agents et l'achat, l'entretien et le remplacement de l'équipement et de la technologie.

2. Enjoignent le Chef national et le Comité exécutif de demander ce nouveau cadre législatif ainsi qu'une augmentation importante du financement pour les services de police des Premières Nations de l'ensemble du Canada.

3. Enjoignent le Chef national de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans ce dossier à la prochaine assemblée des Chefs de l'APN (décembre 2010).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL